

AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE **RÈGLEMENT NUMÉRO 431-53**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de Règlement numéro 431-53, avis est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 431-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les droits acquis.
- Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le premier projet de Règlement numéro 431-53, le lundi 21 juillet 2025 à 19h, à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, située au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera le premier projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- L'objet dudit premier projet de Règlement numéro 431-53 est d'amender le Règlement 3) de zonage afin de :
 - Permettre l'agrandissement d'une construction dont l'usage est dérogatoire sous certaines conditions;
 - Permettre l'agrandissement d'un bâtiment dont l'implantation est dérogatoire sous certaines conditions.
- Le premier projet de Règlement de zonage numéro 431-53 est susceptible 4) d'approbation référendaire et doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

Il est susceptible d'approbation référendaire en ce qui concerne les dispositions ayant pour objet :

- De permettre l'agrandissement d'une construction dont l'usage est dérogatoire sous certaines conditions;
- De permettre l'agrandissement d'un bâtiment dont l'implantation est dérogatoire sous certaines conditions.

450 536-0303 450 536-03fp@ville.otterburnpark@apark.ca

Une demande peut provenir de toutes les zones du territoire.

Le premier projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 9 JUILLET 2025

Alexandra Quenneville, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 9 juillet 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Me Alexandra Quenneville

Greffière